

Les crédits

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine qui nous a parlé de la pertinence qu'il pouvait y avoir de changer le système de semaines en système d'heures.

Il nous a donné l'exemple de gens qui vont probablement être avantagés par la situation. Par contre, le fait de changer le nombre d'heures n'est pas nécessairement la difficulté de la réforme.

Quand on décide que quelqu'un, pour avoir droit pour la première fois au Régime d'assurance-chômage, devra travailler 910 heures afin de devenir admissible au régime, cela veut dire que les jeunes, les gens qui reviennent sur le marché du travail, les femmes qui ont quitté depuis plusieurs années ou qui ont travaillé à la maison, il leur faudra maintenant 26 semaines de 35 heures de travail pour obtenir des prestations d'assurance-chômage. On double presque le temps d'admissibilité.

Il y a des aspects qui sont inacceptables et j'espère que le gouvernement va les corriger. Je vais donner un autre exemple qui touche la circonscription de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine tout comme celle de Kamouraska—Rivière-du-Loup. Le fait que les travailleurs saisonniers, par la nouvelle règle, au lieu d'avoir 55 p. 100 de prestations au bout de trois ans, les gens qui utilisent l'assurance-chômage chaque année, comme les travailleurs dans l'industrie de la tourbe, des gens de l'industrie touristique ou des gens de l'industrie des pêches, après trois ans, ils seront à 50 p. 100 de leurs prestations. On va les pénaliser parce qu'ils sont dans des industries saisonnières.

Ne serait-il pas possible, maintenant que la réforme est déposée, que le gouvernement fasse des amendements pour corriger ces situations qui vont avoir un effet dévastateur sur les régions comme l'est du Québec?

La question que je poserai au député est la suivante: Que pense-t-il de la possibilité de l'exode des jeunes dans nos régions qui va être dû aux conséquences d'augmenter le nombre d'heures que cela prend pour devenir admissible à l'assurance-chômage?

Quand on va être obligé de travailler 910 heures, l'équivalent de 26 semaines à 35 heures, cela aura-t-il comme résultat d'accroître l'exode de nos jeunes, le fait que nos jeunes quittent la région?

J'ai également une autre question que j'aimerais poser au député, en lui rappelant que la position actuelle du gouvernement du Québec a été aussi entérinée hier par l'Assemblée nationale du Québec, à 96 contre 0. Donc c'est unanime.

• (1315)

J'aimerais lui demander s'il serait prêt à déposer en Chambre une motion semblable qui se lirait ainsi: «Le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle sur son territoire et rapatrier en conséquence les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec». Serait-il prêt à présenter une telle proposition, qui est le résultat d'un consensus total du seul Parlement qui représente les Québécois et où ils sont en

majorité, afin de régler la question de main-d'oeuvre une fois pour toutes? Serait-il prêt à demander au Parlement fédéral d'adopter ce même genre d'attitude?

M. Gagnon: Monsieur le Président, il y a plusieurs questions auxquelles j'aimerais répondre.

Dans un premier temps, nous démontrons une confiance certaine dans les Québécois, mais aussi dans les individus. Je crois qu'on donne la chance, on donne les outils nécessaires à chaque chômeur, en touchant un montant d'argent, de se créer un emploi ou alors de décider lui-même quel cours convient à ses propres besoins, quels cours sont pertinents à la nouvelle économie qu'on retrouve de plus en plus dans chaque région.

La décentralisation se fait directement avec les prestataires, avec ces gens-là, avec ces Québécois. C'est ça, la décentralisation, et c'est ce que veulent les chômeurs. C'est cela qu'on voulait dire par «changement», c'est-à-dire donner les programmes appropriés et bien entendu conçus selon les besoins de chaque individu.

J'aimerais aussi répondre à la deuxième question de mon collègue qui concerne les jeunes qui terminent l'école secondaire, le niveau professionnel, le cégep ou l'université, donc tous les jeunes. Lorsque j'ai terminé mes études, et il n'y a pas si longtemps dans mon cas, je voulais avant tout me décrocher un emploi. Je préfère me servir des exemples de ma région; quand un jeune termine ses études, il est à la recherche d'un emploi, de l'expérience afin qu'on lui donne une chance de faire ses preuves. Et c'est pourquoi, avec les nouveaux programmes, *Services Canada*, mais surtout *Jeunes Stagiaires*, on va dire à ce jeune: «Écoute, mon vieux, tu as X montant d'argent, va voir ton employeur, dis-lui que tu peux en quelque sorte subventionner, grâce à l'appui du gouvernement canadien, une partie de ton salaire, à la condition qu'il t'emploie pour un minimum de temps.»

Je crois qu'on investit dans les Québécois et les Québécoises. On a trop longtemps investi dans la fonction publique, on a trop longtemps investi dans des programmes caducs, dans des programmes qui ne répondent pas aux vrais besoins de la population. Nous sommes à l'écoute de la population, nous sommes à l'écoute des chômeurs, mais malheureusement, ce n'est pas le cas de l'opposition.

[Traduction]

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je n'ai qu'une brève question à poser.

Le député a défendu longuement le projet du gouvernement concernant l'assurance-chômage. Le présent débat serait superflu si le député pouvait répondre à la question suivante: pourquoi ne pas rétablir le mandat initial du programme, qui était un simple régime d'assurance à ses débuts en 1940?

Les libéraux défendent leur position en prétextant que l'histoire les force à s'occuper de tout cela, mais c'est faux. À l'origine, le programme d'assurance-chômage devait être un régime d'assurance, sans plus. Le gouvernement s'est écarté de cet objectif premier et c'est pourquoi le Bloc pose tant de questions et exprime tant d'inquiétudes. C'est pourquoi aussi bien des provinces sont inquiètes.